

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2010

L'An deux mille dix, le 10 mai, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de son Maire Monsieur Pierre TRAPIER.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 mai 2010.

PRESENTS : P.TRAPIER, R.RINALDI, M.BORDE, C.CAMPAGNE, J.COURIOL-VIGNE, J.M. BOCHATON, M.GUILLERMIN, S.AUGIER-COLOMB, G.MERLAND, S.MOURZELAS, P.GARCIA, J.GRANGEON, A.CHAABI, H.HELRY, G.SAGNARD, T.LECOMTE, N.DUPESSEY, N.BRUNET-ROUSSIER, PH.MILLOT, A.SARRION, S.TAULEIGNE, A.BERNE.

POUVOIR : G.LAURENT-BOURGE à J.M. BOCHATON, H.GRANJON à N.DUPESSEY, S.GARGALLO à M.BORDE, C.ILLY à T.LECOMTE, C.ABONNENC à S.MOURZELAS, G.GIRARD à S.TAULEIGNE, S.BROT à A.BERNE.

-x-x-x-

Le compte-rendu du conseil municipal du 22 mars est approuvé.

1) PLU – BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PROJET DE PLU (rapporteur : R. RINALDI).

Il est rappelé les conditions dans lesquelles le projet de révision du PLU a été élaboré et à quelle étape de la procédure il se situe (bilan de la concertation, arrêt du projet par le Conseil Municipal avant transmission aux services de l'Etat + personnes morales associées pour enquête publique à la rentrée).

Le projet est arrêté par 29 voix pour.

2) SUBVENTIONS.

\* CIPD (rapporteur : A. CHAABI).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer au CIPD une subvention de 17 415 € pour le financement de la prévention spécialisée et de 4 197 € pour le financement des projets.

\* FNACA (rapporteur : C. CAMPAGNE).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder un financement complémentaire de 40 € à la FNACA (thé dansant du 2 février).

\* ATOUT CŒUR – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE (rapporteur : P. TRAPIER).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association Atout Jeune afin de compenser une partie des frais supplémentaires occasionnés par l'immobilisation des avions au sol suite à l'éruption volcanique d'Islande.

\* Prévention Routière (rapporteur : P. GARCIA).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire la subvention de 200 € à la Prévention Routière au titre des actions éducatives pour les classes des écoles élémentaires.

3) C.U.C.S. – PROGRAMMATION 2010 (rapporteur : A. CHAABI).

Dans l'attente des décisions de l'Etat concernant la politique de la ville, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire les actions menées au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (voir tableau en annexe).

4) CONVENTION MJC AVENANT (rapporteur : M. BORDE).

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature d'un avenant de prolongation (6 mois) de la convention de mission avec le M.J.C.

5) CONVENTION D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS AVEC LE CONSEIL GENERAL (rapporteur : C. CAMPAGNE).

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature d'une nouvelle convention avec le Département pour l'utilisation des équipements sportifs par les élèves du collège Jean Macé.

6) REPLACEMENT DES BRANCHEMENTS PLOMB – PROGRAMME 2010 – DEMANDE DE SUBVENTION (rapporteur : G. SAGNARD).

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le programme 2010 (120 branchements à changer et autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention afférente auprès de l'Agence de l'eau.

7) PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE (rapporteur : R. RINALDI).

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport qui n'est pas soumis à un vote.

8) ENTRETIEN DES ESPACES EXTERIEURS DU PARC LOCATIF – CONVENTION AVEC DAH (rapporteur : J. COURIOL).

Le Conseil Municipal autorise la signature d'une nouvelle convention pour l'entretien des espaces extérieurs du parc locatif pour une durée de cinq ans, moyennant une participation de 21 000 € de DAH.

9) PLU – MISSION D'ETUDE – AVENANT N° 3 (rapporteur : R. RINALDI).

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 3 de la mission d'étude du PLU concernant deux études d'orientations et d'aménagement sur les secteurs Hameau du Peyrollet, Auréats et La Motte, pour un montant de 4 100 €/HT.

10) MODIFICATION TABLEAU DU PERSONNEL (rapporteur : M. BORDE).

Suite à l'avis favorable des membres du C.T.P. du 9 avril 2010, le Maire propose de modifier le tableau du personnel comme suit :

**Commune**

- ***Suppression de :***

- 2 postes d'adjoints techniques principaux 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> janvier 2010.
- 1 poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (17 heures 30 hebdomadaires) à compter du 1<sup>er</sup> mai 2010
- 1 poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2010
- 2 postes d'adjoints administratifs 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> juin 2010
- 1 poste de rédacteur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010

- 1 poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010

et

- **Création de :**

- 2 postes d'adjoints techniques principaux 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.
- 1 poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (28 heures hebdomadaires) à compter du 1<sup>er</sup> mai 2010
- 1 poste d'ASEM 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2010
- 2 postes d'adjoints administratifs principaux 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010.
- 3 postes de rédacteurs principaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.
- 1 poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives hors classe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.
- 1 poste d'attaché territorial au 1<sup>er</sup> juin 2010.

### **Renouvellement de contrat**

#### **Budget de l'eau**

Le contrat du technicien en informatique arrivera à expiration le 3 juillet 2010.

Compte tenu de la spécificité des missions de l'intéressé et des besoins de la collectivité, le renouvellement du contrat est proposé pour une durée de 3 ans à compter du 4 juillet 2010.

### **Valence Agglo Sud Rhône-Alpes – Mutualisation des services : Mise a disposition d'un agent -**

La CA Valence Agglo Sud Rhône-Alpes souhaite, dans le cadre de ses compétences relatives à l'environnement, élaborer un état des lieux du territoire et mettre en place les phases préalables au développement d'action sur le plan *climat énergie* de l'agglomération.

Il a été convenu, dans l'attente de la création d'un service d'agglomération, de mutualiser les services de la ville de VALENCE et de PORTES-LES-VALENCE, disposant chacune d'un chargé de mission développement durable. Cette mutualisation prendra la forme d'une mise à disposition d'1/4 temps (une semaine par mois) d'agent à l'agglomération.

Adoptée à l'unanimité.

#### **11) CHAMBRE FUNERAIRE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL – ENQUETE PUBLIQUE COMMODO – INCOMMODO (rapporteur : R. RINALDI).**

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la demande d'autorisation d'ouverture d'une chambre funéraire, avenue de la Résistance, déposée par la SARL VALLON FUNERAIRE.

#### **12) DEMOCRATIE PARTICIPATIVE (rapporteur : J. GRANGEON).**

La démocratie participative est une des priorités du mandat de l'équipe municipale.

Cette dernière fait le choix ambitieux, d'associer les citoyennes et citoyens aux décisions de la ville, de partage du « pouvoir », conformément aux engagements pris durant la campagne des municipales en mars 2008.

Les citoyens portois sont nombreux à vouloir s'investir dans ces lieux de mise en commun, de co-élaboration. Ils sont en attente de réponses concrètes à leurs questions et leurs préoccupations. Ils veulent participer, agir et être réellement écoutés.

L'expérience menée dans les quartiers « ouest » et « est » avec la mise en place de 2 conseils de quartier conforte la municipalité dans la nécessité de poursuivre et d'amplifier cette démarche.

Ainsi, avant l'été 2010, la création d'un 3<sup>ème</sup> et d'un 4<sup>ème</sup> conseils de quartier, dans le sud et le centre-sud permettra, en outre, de mieux impliquer les habitants de ces quartiers dans des projets qui les concernent, et d'associer les citoyens, les élus, les services municipaux pour traiter en direct des questions concrètes et quotidiennes.

L'exercice de la démocratie participative n'est pas pour le moins aisé. Beaucoup de questions se posent sur la démocratie participative et sa mise en œuvre. Afin d'y répondre, un 1<sup>er</sup> forum national de la démocratie participative s'est tenu en juin 2009 à Grigny dans le Rhône. Ce forum a réuni près de 300 personnes venues de toute la France.

En accord unanime avec les parties prenantes de ce 1<sup>er</sup> forum national, Portes-lès-Valence s'est portée candidate pour accueillir la seconde édition du forum et a été retenue cette année pour accueillir cet événement et pour poursuivre les échanges.

Le 2<sup>ème</sup> forum national de la démocratie participative, « La participation citoyenne au concret » se déroulera ainsi à Portes-lès-Valence, vendredi 4 juin et samedi 5 juin 2010.

Avec cet événement, la municipalité a souhaité poursuivre et amplifier l'échange d'expériences et de réflexions autour des enjeux de partage et d'exercice du pouvoir, tout en prenant en compte les spécificités de chaque territoire et les niveaux de responsabilités et d'engagement de chaque élu.

De plus, il apparaît essentiel de dynamiser la démarche de démocratie participative, à toutes les échelles qu'elles soient locales, intercommunales, départementales, régionales, nationales et même au-delà.

Ce forum se veut être un moment utile d'échanges d'expériences sur la mise en œuvre de la démocratie participative, son organisation, sa structuration et de réponses aux questionnements des élus, des administratifs et des usagers.

Créer l'événement apportera un rayonnement bien nécessaire aujourd'hui pour celles et ceux qui sont mobilisés face au démantèlement de la République, de la démocratie locale et l'éloignement des citoyens des lieux de décision, à la casse des services publics, à la suppression progressive de l'essentiel des communes et, à terme, de tous les départements.

Lors de ce Forum, le temps nécessaire sera pris afin d'aborder toutes ces questions, mais aussi de prolonger en ateliers (« démo-part box ») et en assemblée plénière nos échanges sur la mise en place de conseils de quartiers, leur organisation, leur structuration, leurs champs d'intervention, les budgets participatifs dans le cadre communal, intercommunal, départemental ou régional, entre autres.

Cette initiative se terminera par le lancement d'un réseau des collectivités engagées dans la démocratie participative et à la signature d'une charte, avec apéritif participatif et concert.

C'est pourquoi, le conseil municipal, par 23 pour et 6 abstentions, autorise le maire à solliciter Valence Agglo Sud Rhône-Alpes et la Région Rhône-Alpes en vue de l'attribution d'une subvention de 5.000 euros chacune.

A la question de Madame TAULEIGNE concernant le coût de ce forum national, il est répondu que le coût estimé est à ce jour d'environ 15 000 € et que des subventions (à hauteur de 10 000 € en demande) ont été sollicitées auprès de l'Agglomération et de la Région.

### 13) DEFENSE ET PROMOTION DU SERVICE PUBLIC (rapporteur : J.M. BOCHATON).

Garant des solidarités sociales et territoriales, le service public dans son ensemble subit une grave remise en cause, accélérée par une libéralisation qui n'épargne aucun secteur, ni aucune collectivité territoriale.

Ses conséquences sont discriminantes pour les habitants de notre pays, et tout particulièrement pour celles et ceux que la crise économique, sociale et environnementale touche durement.

A partir du constat de l'affaiblissement du secteur public sous les coups de la politique gouvernementale, préjudiciable au développement de notre ville et à sa population, mais aussi face aux menaces d'une libéralisation des services, l'idée est née d'engager notre collectivité au côté d'un collectif drômois, regroupant une diversité de syndicats, d'associations ou de partis politiques, pour la mise en place d'Etats généraux du service public.

#### **I- L'urgence du service public,**

Notre municipalité entend clairement marquer son opposition à la marchandisation globale de tous les services, considérant que cette dernière remet en question le service public dans ses principes constitutifs de solidarité, d'égalité, de laïcité, de justice sociale et de cohésion territoriale.

Les services publics ne peuvent être conçus comme de banales marchandises et, par conséquent, être soumis au laisser-faire des marchés financiers par principe spéculatifs et à la seule règle de la rentabilité par principe ségrégative.

Pour sa part, la municipalité de Portes-lès-Valence considère comme essentielles la mise en œuvre de politiques publiques soucieuses de l'intérêt général et la valorisation du service public, comme levier du progrès social, éducatif, culturel, économique et environnemental.

En effet, le service public est le moteur d'un développement équilibré et humain de Portes-lès-Valence ; il contribue à l'accès de tous aux biens essentiels (santé, éducation, logement, culture, énergie, transports ...).

De toute évidence, les besoins ici et ailleurs sont énormes dans tous les domaines (emploi, santé, éducation, justice, sécurité, transports, culture...) et appellent à plus de services publics, à leur dynamisation, à des financements publics pérennes, à des politiques publiques plus affirmées.

Il s'agit donc non seulement de défendre et de promouvoir le service public pour faire valoir indissociablement les droits personnels et les droits sociaux, mais également de soulever un enjeu démocratique.

#### **II- ...confirmée par l'actualité,**

L'actualité avec les restrictions de budgets nationaux, les suppressions d'emplois publics, les « réformes » territoriales et de la fiscalité, les effets d'une décentralisation injuste, met en exergue les carences de la République.

Les conséquences d'un service public insuffisamment développé ou tout bonnement absent sont nombreuses : dégradations des services postaux, de l'énergie et de l'emploi, crise aiguë du logement, échec scolaire, carences sanitaires, précarité accrue des conditions d'existence.

Tous les indicateurs économiques, sociaux et sanitaires sont révélateurs d'une société où les solidarités se fragmentent et où les liens sociaux se délitent sous les effets ségrégatifs et inégalitaires d'un libéralisme accéléré et élargi.

L'abandon assumé par le gouvernement de la gestion de la vie sociale provoque d'importants dérèglements économiques, des tensions sociales et des disparités territoriales, vécus de plus en plus durement. Si les couches populaires y sont les plus vulnérables, le déni de service public touche à divers degrés la population dans son ensemble et sa diversité, car le service public de plein exercice s'adresse partout à toute la population.

De plus, les collectivités locales, services publics s'il en est, subissent elle aussi les conséquences de l'abandon des services publics, comme en témoigne la prolifération législative et normative contraignant les capacités de décision, de gestion et de financement des propres services des collectivités.

Déjà touchées par les effets de la libéralisation des entreprises publiques en réseaux (télécoms, transports, énergie, poste, ..), celle des systèmes publics de protection sociale (santé, retraite,..), les collectivités locales sont directement menacées de devoir renoncer à leurs missions d'intérêt général répondant aux besoins de leur population.

Rappelons par exemple que l'Accord sur le commerce général des services – l'AGCS - et l'OMC considèrent l'un et l'autre les services publics comme des activités à caractère économique, donc à assujettir aux règles de la concurrence.

Il en est de même aujourd'hui avec la suppression de la Taxe professionnelle qui fait que les collectivités n'ont plus toujours les moyens financiers d'assurer les politiques publiques locales.

La question est posée clairement aujourd'hui : va-t-on laisser toute la place au « privé » si les services publics et les collectivités locales n'ont plus les moyens de répondre aux préoccupations des habitants ?

### **III- ... pour les citoyens et les collectivités**

La clé pour desserrer l'étau dans lequel cette logique entend tenir les pouvoirs politiques locaux, réside dans l'émergence d'une implication citoyenne.

Si les collectivités peuvent user de tous les pouvoirs démocratiques qui leur sont encore conférés, les enjeux ne sont pas exclusivement une affaire d'élus, ni celle des agents et syndicats des services publics, c'est aussi celle de la population dans son ensemble.

Il s'agit donc d'opter pour une mobilisation qui ne soit pas donc uniquement institutionnelle mais qui tend à fédérer l'ensemble des acteurs locaux. Sphère politique et "société civile " ont en effet des intérêts convergents sur le sujet, ce qui devrait les amener à travailler ensemble et à constituer une « plate-forme commune » orientée vers l'action.

Cette démarche doit permettre de mieux appréhender les conséquences concrètes, quotidiennes et proches de la remise en cause continue, globale et concertée des services publics et d'établir, voire d'entretenir des relations suivies avec les acteurs locaux. Elle intéresse Portes-lès-Valence en tant que ville solidaire, attachée à la cohésion sociale, à la lutte contre les exclusions, à l'égalité des droits et à la laïcité.

Portes-lès-Valence et ses habitants ne peuvent pas se satisfaire de services publics amoindris et sous-dotés, ni des disparités de traitement, des ségrégations sociales, des discriminations en matière d'enseignement, de formation, d'emploi, de soins médicaux et hospitaliers, de sécurité, de justice, d'habitat, de transports et d'aménagement...

Les mobilisations dans lesquelles nous nous inscrivons se sont développées à toutes les échelles qu'elles soient locale, départementale, nationale, européenne et mondiale, avec des milliers d'autres collectivités.

A Portes-lès-Valence, il convient de rappeler le succès de la votation citoyenne fin septembre – début octobre 2009 contre la privatisation de La Poste, pour un débat public et un référendum sur le service public ou l'engagement des élus du Conseil municipal, avec les cheminots, d'autres collectivités et organismes, pour défendre le service public ferroviaire et le fret.

#### **IV- Pour des Etats généraux du service public**

Nombre de biens et de services sont appelés à entrer dans le patrimoine commun de l'humanité, ce qui appelle une large appropriation sociale et la mise en œuvre de services publics à tous niveaux : local, national, européen et mondial.

Le XXI siècle doit être l' « âge d'or » du service public. En raison de son expérience et de son histoire, la contribution de notre pays pourrait être essentielle dans cet avènement.

Porter un projet social garantissant l'accès aux droits comme alternative au libéralisme, suppose de mutualiser les approches, les expériences et les initiatives à propos de la place, de l'impact et du sort des services publics dans notre ville, notre département et notre pays.

En faisant se rencontrer des forces et en participant à des initiatives éparses, la pluralité des voix ne peut que témoigner du bien-fondé de l'urgence d'une réaction et de la constance d'une « mobilisation tout terrain », à partir d'un attachement majoritaire de l'opinion au service public confirmé encore récemment dans les sondages d'opinion ou lors de mobilisation d'acteurs sociaux de Portes ou de la Drôme.

Partager les préoccupations de divers acteurs intéressés par leur situation et leur devenir, mettre en débat et en perspective les conditions de leurs évolutions, complètent nos objectifs propres de réflexion et d'action de défense et de promotion des services publics.

Nous proposons donc de nous appuyer sur les mobilisations existantes, les aspirations citoyennes, les comités existants pour ouvrir un débat très large.

Lancée lors d'un meeting à la Mutualité le 17 décembre 2009, la démarche d'Etats généraux se veut la plus largement ouverte, la plus pluraliste possible, afin de permettre le débat d'idées et l'élaboration de propositions, par l'initiative citoyenne des usagers et leurs associations, des agents et de leurs syndicats, des élus et de leurs partis.

Cette idée d'Etats généraux est née de la nécessité de nourrir et de se nourrir des éléments du débat pour :

- ne pas en rester à un constat de la dégradation du service public
- inscrire les luttes dans le cadre d'une offensive globale pour le Service Public,
- énoncer et débattre des enjeux incontournables,
- aborder et éclairer des problématiques qui font question et parfois fâchent,
- imaginer et approfondir des réponses concrètes,
- faire prévaloir l'intérêt général et les droits sociaux essentiels,
- dégager des perspectives.

Ainsi, à l'instar de l'Ardèche ou de l'Isère et de nombreux autres départements ou « pays », des collectifs se sont mis en place avec les objectifs ci-dessus énoncés. Il s'agit également de contribuer au débat national du 5 juin à Paris et aux « Etats généraux du Service Public » qui se dérouleront entre mi-septembre et mi-octobre.

Le Conseil municipal, par 29 voix pour, autorise le Maire à engager la commune dans le collectif drômois de défense et de promotion du service public et à prendre toutes initiatives en ce sens.

14) ORGANISATION TERRITORIALE ET REFORME DES COLLECTIVITES (rapporteur : TH. LECOMTE).

**☐ Sur les projets du gouvernement relatif à l'organisation territoriale et la « réforme » des collectivités.**

Considérant que la suppression de la moitié des conseillers généraux et régionaux témoigne d'une véritable défiance envers les élus locaux et les collectivités territoriales qu'ils gèrent, et que le Gouvernement de droite veut supprimer, sans le dire clairement, ce qui fonctionne en matière de service public, de proximité et de réponses aux besoins des citoyens,

Considérant que la fusion des élections régionales et cantonales irait à l'encontre du principe fondateur de la décentralisation : "rapprocher les pouvoirs de décision des citoyens", et priverait les citoyens d'être des acteurs et des auteurs des décisions qui les concernent,

Considérant que ces projets signifient à plus ou moins court terme l'affaiblissement ou la disparition des communes au profit des métropoles et des communes nouvelles, en laissant aux maires les seules compétences suivantes : état civil, simple police, aide sociale, permis de construire,

Considérant que ces projets, s'ils sont menés à terme, aboutiront à faire des responsables locaux de simples exécutants de l'Etat, voir même à museler la libre administration des collectivités, en particulier celles qui sont des lieux d'expression des exigences démocratiques, de résistance à la politique ultra-libérale,

Considérant que les pouvoirs coercitifs donnés aux préfets en matière d'intercommunalité montrent la volonté recentralisatrice du gouvernement dans l'organisation des territoires,

Considérant que la suppression de la clause de compétence générale - pourtant conférée aux collectivités par la Constitution - et la limitation drastique des cofinancements risquent d'empêcher à l'avenir la mise en œuvre de politiques communes et co-élaborées au niveau local, ainsi que le soutien financier aux réalisations des petites et moyennes communes,

Considérant que les collectivités sont des amortisseurs des désastres provoqués par la crise actuelle économique, sociale et environnementale,

Considérant que cette « réforme » territoriale va contribuer à casser la fonction publique territoriale et à diminuer le nombre d'emplois, alors qu'ils sont des acteurs indispensables au quotidien des habitants

Considérant que cette « réforme » institue un mode de scrutin uninominal à 1 seul tour pour les élections régionales et cantonales lequel condamnerait le pluralisme politique.

Le Conseil municipal, par 23 voix pour et 6 contre, se prononce contre les projets de réforme territoriale, proposés par le gouvernement et demande une réforme ambitieuse de la



décentralisation, favorable à une intercommunalité plus démocratique, plus cohérente et plus solidaire au service des citoyens.

15) DECISIONS (rapporteur : P. TRAPIER).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les décisions qu'il a été amené à prendre dans l'exercice de ses délégations :

N° 10/39 : non préemption sur la propriété de la SCI ALPHA et la SCI LE BUIS, cadastrée sections AT 233 (partie) AT 340, AT 333, AT 342, 64 rue Jean Macé.

N° 10/40 : non préemption sur la propriété de 2 C Aménagement, cadastrée section AT 304, Impasse Claude Nougaro, les Bastides de Julie.

N° 10/43 : non préemption sur la propriété de 2 C Aménagement, cadastrée section AT 304, Impasse Claude Nougaro, les Bastides de Julie.

N° 10/44 : non préemption sur la propriété de 2 C Aménagement, cadastrée section AT 304, Impasse Claude Nougaro, les Bastides de Julie.

N° 10/45 : non préemption sur la propriété de 2 C Aménagement, cadastrée section AT 304, Impasse Claude Nougaro, les Bastides de Julie.

N° 10/46 : non préemption sur la propriété de 2 C Aménagement, cadastrée section AT 304, Impasse Claude Nougaro, les Bastides de Julie.

N° 10/47 : non préemption sur la propriété de 2 C Aménagement, cadastrée section ZC 186, Impasse Claude Nougaro, les Bastides de Julie.

N° 10/48 : non préemption sur la propriété de Monsieur Robert BOUVIER, cadastrée section AV 153, lieudit Dandor.

N° 10/49 : signature d'un contrat de prolongation avec la société LOCAREST, pour la location d'un véhicule, pour un montant de 810 €/HT, incluant la location du véhicule, l'assurance et un forfait de 80 kms par jour.

N° 10/50 : non préemption sur la propriété de l'ETAT Ministère de l'Agriculture, cadastrée section AY 132, quartier Miaille.

N° 10/51 : non préemption sur la propriété de 2 C Aménagement, cadastrée section AT 304, Impasse Claude Nougaro les Bastides de Julie.

N° 10/52 : Renouvellement de la convention avec la SA AIR LIQUIDE pour la mise à disposition d'une bouteille d'acétylène pour une durée de 5 ans, pour un montant de 331 € TTC.

N° 10/53 : signature d'un marché avec l'entreprise FAURE TOURISME, pour le voyage des anciens.

N° 10/54 : encaissement d'un chèque de 3 561.69 € de GROUPAMA, pour le sinistre vandalisme du 22 janvier 2010 relatif au bris de vitres de la halle des sports.

N° 10/55 : non préemption sur la propriété de l'Immobilière de la Vallée du Rhône, cadastrée section AS 89, 10 rue Aimé Césaire, lotissement le Vallon.

N° 10/56 : non préemption sur la propriété de l'Immobilière de la Vallée du Rhône, cadastrée section AS 84, 9 rue Aimé Césaire, lotissement le Vallon.

N° 10/57 : non préemption sur la propriété de Monsieur PAILLET André, cadastrée section AN 118, 13 rue Pasteur.

N° 10/58 : non préemption sur la propriété de la D.D. des Finances Publiques de la Drôme (Canal de la Bourne), cadastrée section AA 94, La Motte.

N° 10/59 : non préemption sur la propriété de l'Immobilière de la Vallée du Rhône, cadastrée section AS 98, lotissement le Vallon n° 20, quartier les Gaulets.

N° 10/60 : non préemption sur la propriété de l'ETAT Ministère de l'Agriculture, cadastrée section AA 16 et AA 96, La Motte.

N° 10/61 : non préemption sur la propriété de l'ETAT Ministère de l'Agriculture, cadastrée section AA 17 et AA 95, La Motte.

N° 10/62 : non préemption sur la propriété de l'ETAT Ministère de l'Agriculture, cadastrée section AA 93 et AA 97, La Motte.

N° 10/63 : non préemption sur la propriété de l'Immobilière de la Vallée du Rhône, cadastrée section AS 91, 6 rue Aimé Césaire, lotissement le Vallon.

N° 10/64 : non préemption sur la propriété de l'Immobilière de la Vallée du Rhône, cadastrée section AS 80, 1 rue Aimé Césaire, lotissement le Vallon.

N° 10/65 : non préemption sur la propriété de l'Immobilière de la Vallée du Rhône, cadastrée section AS 90, 8 rue Aimé Césaire, lotissement le Vallon.

N° 10/66 : non préemption sur la propriété de l'Immobilière de la Vallée du Rhône, cadastrée section AS 99, 2 rue Simon Boyer, lotissement le Vallon.

N° 10/67 : non préemption sur la propriété de l'Immobilière de la Vallée du Rhône, cadastrée section AS 79, 1 rue Simon Boyer, lotissement le Vallon.

N° 10/68 : non préemption sur la propriété de l'Immobilière de la Vallée du Rhône, cadastrée section AS 81, 3 rue Aimé Césaire, lotissement le Vallon.

N° 10/69 : non préemption sur la propriété de l'Immobilière de la Vallée du Rhône, cadastrée section AS 83, 7 rue Aimé Césaire, lotissement le Vallon.

N° 10/70 : non préemption sur la propriété de l'Immobilière de la Vallée du Rhône, cadastrée section AS 86, 15 rue Aimé Césaire, lotissement le Vallon.

N° 10/71 : non préemption sur la propriété de l'Immobilière de la Vallée du Rhône, cadastrée section AS 94, 3 rue Simon Boyer, lotissement le Vallon.

N° 10/72 : non préemption sur la propriété de l'Immobilière de la Vallée du Rhône, cadastrée section AS 92, 4 rue Aimé Césaire, lotissement le Vallon.

N° 10/73 : non préemption sur la propriété de l'Immobilière de la Vallée du Rhône, cadastrée section AS 85, 11 rue Aimé Césaire, lotissement le Vallon.

N° 10/74 : non préemption sur la propriété de l'Immobilière de la Vallée du Rhône, cadastrée section AS 88, 19 rue Aimé Césaire, lotissement le Vallon.

N° 10/75 : non préemption sur la propriété de l'Immobilière de la Vallée du Rhône, cadastrée section AS 82, 5 rue Aimé Césaire, lotissement le Vallon.

N° 10/76 : non préemption sur la propriété de l'Immobilière de la Vallée du Rhône, cadastrée section AS 93, 2 rue Aimé Césaire, lotissement le Vallon.

N° 10/77 : non préemption sur la propriété de l'Immobilière de la Vallée du Rhône, cadastrée section AS 87, 17 rue Aimé Césaire, lotissement le Vallon.

N° 10/78 : non préemption sur la propriété de l'Immobilière de la Vallée du Rhône, cadastrée section AS 96, 8 rue Simon Boyer, lotissement le Vallon.

N° 10/79 : non préemption sur la propriété de l'Immobilière de la Vallée du Rhône, cadastrée section AS 77, 10 rue Simon Boyer, lotissement le Vallon.

N° 10/80 : non préemption sur la propriété de la SCI La Chaffine, cadastrée section AM 199, quartier la Chaffine.

N° 10/81 : encaissement d'un chèque de 2 041.50 € de Groupama, pour le sinistre dégâts des eaux du 31 août 2009 survenu au Train-Théâtre.

N° 10/82 : non préemption sur la propriété des Consorts CIZERON, cadastrée section AC 42, rue Jean Mermoz, quartier Tache.

N° 10/85 : signature avec la Société SATAS, d'un contrat de location-entretien d'une machine à affranchir, pour un abonnement annuel fixé à 2 400.37 € + 251.16 € de location d'une balance.

N° 10/87 : non préemption sur la propriété de Monsieur BRIVATI et Madame MARCHIORO, cadastrée section AP 117, 4 résidence l'Oliveraie, les Chênes.

N° 10/88 : non préemption sur la propriété de Monsieur DAVERDIN et Madame BONNEAU, cadastrée section AP 117, 4 résidence l'Oliveraie, les Chênes.

N° 10/89 : non préemption sur la propriété de Monsieur BARTHELEMY et Madame CHARIGNON, cadastrée section AY 235, rue Jean Jacques Rousseau.

N° 10/90 : non préemption sur la propriété de Monsieur VELLA Guy, cadastrée section AP 53, route de Beauvallon.

N° 10/91 : signature avec la Société SATAS d'un contrat de location-entretien d'une plieuse, pour un abonnement annuel fixé à 3 300.96 € + 1.5 € mensuel de frais de gestion.

N° 10/93 : encaissement d'un chèque de 4 479 € de GROUPAMA, pour le règlement du sinistre du 26 octobre 2009 portant dommages sur des plots rétractables suite à un choc automobile.